

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 juillet 2018

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 9 juillet 2018 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée Saint-Pierre
 District No 2 - Madame Anabel Vachon
 District No 4 - Monsieur Patrick Bergeron
 District No 5 - Monsieur Marco Bernard
 District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

Monsieur Pascal Lessard, district numéro 3, est absent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 4 juin 2018
 - 3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 18 juin 2018
4. Dossiers en cours
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer - juin 2018
 - 5.2 Dépôt du rapport financier 2017
 - 5.3 Congrès FQM
 - 5.4 Vente de l'immeuble du 803-811 10^e Avenue Nord
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Présentation du nouveau directeur des travaux publics
 - 8.2 Amendement résolution d'embauche contremaître
 - 8.3 Mandat WSP - Mise à jour du plan d'intervention
 - 8.4 Appel d'offres - Travaux de pavage 2018

9. URBANISME
 - 9.1 Adoption du règlement 2018-208
 - 9.2 Adoption du règlement 2018-209
 - 9.3 Autorisation signature - Entente Abattoir Cliche
10. INCENDIE
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. PROCHAINE SÉANCE
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

18-07-7178

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 4 juin 2018

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 4 juin 2018 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 4 juin 2018.

18-07-7179

ADOPTÉ

3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 18 juin 2018

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 18 juin 2018 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 18 juin 2018.

18-07-7180

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Mme Josée Saint-Pierre nous entretient sur :

- Présentation de monsieur Abdou Soumare, directeur des Travaux publics
- Nomination de monsieur Clément Vachon comme chef d'équipe
- Négociation de la convention collective en cours
- Monsieur Clément Vachon sera appelé à se déplacer dans le cadre de ses nouvelles fonctions

Mme Anabel Vachon nous fait un suivi :

- Mardi de la Culture s'est très bien déroulé
- OMH : rencontre cette semaine

M. Patrick Bergeron nous apporte de l'information sur :

- La caméra fut passée sur l'avenue St-Joseph et 10^e Avenue en vue de la demande de subvention pour les travaux à effectuer dans ce secteur
- Ouverture officielle de la nouvelle maison des jeunes le 16 juin
- Dérogation mineure 2 rencontres

M. Marco Bernard nous fait un suivi :

- Service incendie : 8 sorties au cours du dernier mois
- Formation pour l'équipement de désincarcération
- Commandites reçues pour les véhicules qui serviront aux pratiques avec les équipements de désincarcération

M. François Baril nous fait un suivi :

- OMH : suivi cette semaine
- Rencontre pour Vieillir en santé
- Les Incroyables Comestibles : version plus petite du jardin

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer - juin 2018

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de juin 2018 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 394 621,19 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs au montant de 346 947 \$. Un montant de 47 674,19 \$ pour les prélèvements de salaires de juin est également approuvé.

18-07-7181

ADOPTÉ

5.2 Dépôt du rapport financier 2017

Le vérificateur du Groupe RDL procède au dépôt des états financiers et répond aux questions relatives à celui-ci.

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport financier 2017 préparé par Groupe RDL.

Le rapport sera disponible sur le site web de la municipalité dès cette semaine et des copies papiers sont disponibles au bureau municipal sur demande.

18-07-7182

ADOPTÉ

5.3 Congrès FQM

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu unanimement que le maire participe au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu les 20, 21 et 22 septembre 2018. Les dépenses seront remboursées conformément à la politique en vigueur. Le tarif d'inscription est de 780 \$/membre.

18-07-7183

ADOPTÉ

5.4 Vente de l'immeuble du 803-811 10^e Avenue Nord

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente de l'immeuble du 803-811 10^e Avenue Nord (cadastre 4543667). L'immeuble sera vendu à la personne ayant la meilleure offre et la mise de départ débutera à 15 000 \$. Les personnes intéressées ont jusqu'au 19 juillet 2018, 15 h, pour faire parvenir leur offre dans une enveloppe cachetée et clairement identifiée « Offre pour l'immeuble du 803-811 10^e Avenue Nord ».

18-07-7184

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

La MRC des Appalaches nous fait parvenir une invitation au souper des municipalités qui aura lieu le vendredi 13 juillet à 18 h au Centre de congrès de Thetford.

Monsieur Francis Martineau de Raccompagnement TM nous fait parvenir une demande d'aide financière. Raccompagnement TM effectue des raccompagnements pour les mariages, bals de finissant, etc.

Le Conseil central du Québec Chaudière-Appalaches nous fait parvenir une déclaration citoyenne pour l'éducation. Il s'agit d'une pétition à signer par toute personne intéressée à les

soutenir dans leur démarche. Le document sera disponible au bureau municipal.

Une pétition a été reçue concernant une demande d'interdiction de stationner face au 175, 12^e Rue Ouest. La demande sera étudiée par le conseil dans le but de fournir une réponse ultérieure.

7. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point à l'ordre du jour.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Présentation du nouveau directeur des travaux publics

Le maire présente le nouveau Directeur des Travaux publics, M. Abdou Soumare et donne un bref résumé du bagage de connaissances acquises dans le passé par M. Soumare.

8.2 Amendement résolution d'embauche contremaître

ATTENDU le processus relié à l'embauche d'un contremaître municipal;

ATTENDU que le candidat choisi s'est désisté;

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution 18-06-7175 adoptée le 18 juin 2018 lors d'une séance spéciale du conseil puisque monsieur Stéphane Laberge n'est plus disponible pour l'emploi. Il est également résolu de nommer monsieur Clément Vachon comme chef d'équipe.

18-07-7185

ADOPTÉ

8.3 Mandat WSP - Mise à jour du plan d'intervention

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services P18-11028-43 de WSP pour la mise à jour du plan d'intervention. Ladite offre étant au montant de 4 450\$ avant taxes.

18-07-7186

ADOPTÉ

8.4 Appel d'offres - Travaux de pavage 2018

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale adjointe à demander des soumissions pour les travaux de pavage 2018.

18-07-7187

ADOPTÉ

9. URBANISME

9.1 Adoption du règlement 2018-208

Considérant que le plan d'urbanisme de la municipalité d'East Broughton est en vigueur depuis le 18 avril 1995;

Considérant que le règlement numéro 170 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 22 mars 2018;

Considérant que le conseil des maires de la MRC des Appalaches, par la résolution CM-2018-04-8136 adopté le 11 avril 2018, indique la nature des modifications que la municipalité d'East Broughton doit apporter à son plan d'urbanisme pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 170 de la MRC;

Considérant qu'avis de motion a été donné à la séance du conseil du 4 juin 2018;

Considérant que le premier projet du règlement 2018-208 a été adopté à la séance du conseil du 4 juin 2018;

Considérant que la Municipalité d'East Broughton tient son assemblée publique de consultation lors de la présente séance du 9 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le règlement de concordance amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 95-013.

Une version complète du règlement est disponible pour consultation au bureau municipal.

18-07-7188

ADOPTÉ

9.2 Adoption du règlement 2018-209

Attendu que le règlement de zonage de la municipalité d'East Broughton est en vigueur depuis le 12 février 1998;

Attendu que le règlement numéro 170 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 22 mars 2018;

Attendu que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 11 avril 2018, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité d'East Broughton doit apporter à son règlement de zonage pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 170 de la MRC;

Attendu que le conseil juge opportun d'abroger les dispositions relatives au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée

puisqu'il est de la compétence de la MRC d'appliquer ces dispositions ;

Attendu qu'avis de motion a été donné à la séance du conseil du 4 juin 2018;

Attendu que le premier projet du règlement 2018-208 a été adopté à la séance du conseil du 4 juin 2018;

Attendu que la Municipalité d'East Broughton tient son assemblée publique sur le projet de règlement lors de la présente séance du 9 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le règlement de concordance amendant le règlement de zonage numéro 97-027.

Une version complète du règlement est disponible pour consultation au bureau municipal.

18-07-7189

ADOPTÉ

9.3 Autorisation signature - Entente Abattoir Cliche

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale adjointe à signer l'entente à intervenir avec l'Abattoir Cliche relativement aux rejets à la station d'épuration.

18-07-7190

ADOPTÉ

10. INCENDIE

Aucun point à l'ordre du jour.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Émissions d'obligations de 2015
- Participation au Congrès FQM
- Fonctionnement du financement du CVT et locaux disponibles
- Rémunération du directeur des travaux publics
- Travaux ayant eu lieu sur Du Collège et Principale
- Départ de l'agente culturelle

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 13 août à 19 h 30.

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 27.

18-07-7191

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

Manon Vachon, Dir. trés. Adjointe